



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E96872

VALABLE JUSQU'AU 24/03/2025

ÉDITÉ LE 20/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/12/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 15 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2013 B 159

Siret : 790 280 796 00026

Code NACE : 4329A

Numéro caisse de congés payés : 4031732

Assurance Responsabilité Travaux :

MIC INSURANCE MVPCO-1003135-A

Assurance Responsabilité Civile :

MIC INSURANCE MVPCO-1003135-A

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2023

Raison sociale : EST HABITAT

4, RUE DE LISBONNE
67170 BERNOLSHEIM

Téléphone : 03 88 33 33 43

Portable : 06 50 54 74 61

Site Internet : www.est-habitat.com

E-mail : contact@est-habitat.com

Responsabilité légale :

ROTH JENNIFER GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3101	Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE	19/01/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	19/01/2023
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	19/01/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres de toit	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.